

### Tableau de synthèse

	<b>Jours de repos liés à la réduction du temps de travail</b>	<b>Jours de repos des salariés en forfait annuel</b>	<b>Heures de repos compensateur de remplacement</b>	<b>Monétisation des comptes épargne temps</b>
<b>Durée d'application</b>	Jours acquis et non pris en 2007, 2008 et 2009		Heures acquises en 2008 et 2009	Droits inscrits jusqu'au 31 décembre 2009
<b>Procédure</b>	Demande du salarié et accord de l'employeur			
<b>Limite</b>	Aucune limite	Une partie des jours de repos (soit la totalité – 1 jour)	Aucune limite	- les JRTT - les jours de forfait - les repos compensateurs - les jours de congés supplémentaires conventionnels
<b>Majoration</b>	25 %	10 % minimum	25 % ou 50 % selon le rang des heures supplémentaires	Aucune
<b>Exonérations sociales et fiscales pour l'exercice 2007</b>	Exonération totale des cotisations sociales à l'exception de la CSG et de la CRDS pour les demandes faites au plus tard au 31 juillet 2008 et payées au plus tard au 30 septembre 2008.  Aucune exonération d'impôt sur le revenu.		Non concernées	Exonération totale des cotisations sociales à l'exception de la CSG et de la CRDS pour les demandes faites au plus tard au 31 juillet 2008 et payées au plus tard au 30 septembre 2008.  Aucune exonération d'impôt sur le revenu.
<b>Exonérations sociales et fiscales pour les exercices 2008 et 2009</b>	Réduction de cotisations salariales, déduction forfaitaire de cotisations patronales issues de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007.  Exonération d'impôt sur le revenu			Aucune